



Centre interdisciplinaire de recherche
en opérationnalisation du développement durable

APPUI FINANCIER DU CIRODD

Programme SYNERGIE

Juin 2020

Avec l'appui financier de

Québec 

Fonds de recherche – Nature et technologies
Fonds de recherche – Santé
Fonds de recherche – Société et culture



Mission du CIRODD

Le CIRODD est un centre de recherche, de développement et de référence en opérationnalisation du développement durable dont la mission est d'accélérer la **transformation de la société** afin de soutenir la transition socio-environnementale par l'**innovation durable** et la **transdisciplinarité**.

Le CIRODD catalyse, éclaire, conseille, mobilise et accompagne les décideurs et les acteurs de la société dans des prises de décision basées sur les meilleures connaissances et pratiques scientifiques.

Le CIRODD est un regroupement stratégique issu du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie (FRQNT) et Société et culture (FRQSC).

Description du programme SYNERGIE

Ce programme favorise le financement des projets de recherche partenariale, en mode inter- ou transdisciplinaire. Les projets de recherche peuvent être en démarrage ou, s'il s'agit de projets déjà entamés, qui entrent dans une phase où les utilisateurs de la recherche sont mobilisés.

Il est dédié aux projets de recherche impliquant au moins deux (2) chercheur.e.s membres régulier.ère.s du CIRODD ainsi que des étudiant.e.s.

L'aide financière accordée par projet est de 20 000 \$. Le comité d'évaluation du CIRODD sélectionnera un maximum de dix (10) candidatures pour l'année se terminant le 1^{er} juin 2021.

Objectifs du programme SYNERGIE

- Contribuer à l'essor d'un projet de recherche en opérationnalisation du développement durable coconstruit avec les parties prenantes ;
- Favoriser les interactions et le partenariat entre les chercheur.e.s et les utilisateurs non académiques des secteurs privé, public ou à but non lucratif ;
- Faciliter le transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques ;
- Favoriser les liens de collaboration entre les cochercheur.e.s du CIRODD ;
- Contribuer à la formation des étudiant.e.s impliqué.e.s et les sensibiliser aux besoins et réalités exprimés par les utilisateurs non académiques.

Conditions d'admissibilité

- Le projet doit être dirigé par un.e membre régulier.ère du CIRODD et inclure au moins un.e autre **membre régulier.ère du CIRODD**, idéalement issu.e. d'un autre établissement ;
- Le projet doit impliquer au moins un.e étudiant.e d'un.e membre régulier.ère du CIRODD ;
- Le financement du programme SYNERGIE ne doit pas constituer la seule source de financement du projet. Les contributions des partenaires peuvent être en espèces ou en nature ;



- Le projet doit s'inscrire dans les axes de recherche de la **programmation scientifique du CIRODD** ;
- Le projet doit toucher l'opérationnalisation du développement durable et impliquer au minimum un acteur non académique.

Autres considérations

- Le projet peut se faire en collaboration avec d'autres regroupements stratégiques ou d'autres centres de recherche ;
- Le projet favorise les liens de collaboration avec d'autres chercheur.e.s affilié.e.s à des établissements universitaires hors Québec ou avec les réseaux de recherche pancanadiens ou internationaux.

Durée du projet

Jusqu'à 1 an.

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles défrayées par le CIRODD incluent :

POSTES	MONTANTS maximaux
Les bourses des étudiant.e.s collégiaux	20 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s collégiaux	20 000 \$
Les bourses des étudiant.e.s de 2 ^e et 3 ^e cycles	20 000 \$
La rémunération des étudiant.e.s de 2 ^e et 3 ^e cycles	20 000 \$
Les rémunérations des stagiaires postdoctoraux	5 000 \$
Le matériel ou fourniture de recherche	2 000 \$
Diffusion et transfert de connaissances des résultats de la recherche tel que la production de vidéo, activités grand public, production de contenu vulgarisé pour les grands médias, le Web et les réseaux sociaux)	1 000 \$
Les frais de déplacement ou d'inscription à un congrès ou colloque	500\$
TOTAL ADMISSIBLE	20 000 \$



Procédure de dépôt

- Le CIRODD disposant d'un montant annuel pour le soutien financier de ses membres régulier.ère.s recevra les demandes aux dates suivantes, jusqu'à épuisement des fonds :
 - 1^{er} septembre 2020
 - 1^{er} décembre 2020
 - 1^{er} mars 2021
 - 1^{er} juin 2021
- Les demandes doivent être soumises via le formulaire en ligne :
 - ↗ Accéder au [formulaire du programme SYNERGIE](#).
- Joindre au formulaire en ligne les documents suivants :
 - 1. La description du projet. Maximum quatre (4) pages. Ce document doit préciser :
 - La description et les objectifs du projet ;
 - Les étapes et l'échéancier ;
 - Les transferts de connaissance prévus ;
 - Les livrables, les retombées et les résultats escomptés.
 - 2. La justification des dépenses. Maximum une (1) page. Ce document doit :
 - Préciser comment sera utilisé la contribution du CIRODD et expliquer la contribution des partenaires.

Limitation des demandes

- Les membres régulier.ère.s peuvent déposer jusqu'à deux (2) demandes au programme SYNERGIE comme chercheur.e principal.e. Toutefois, une (1) seule demande par chercheur.e principal.e pourra être financée pour l'année en cours se terminant au 1^{er} juin 2021.



Livrables à la suite de l'octroi de l'aide financière

RAPPORT D'AVANCEMENT

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière pour un projet doivent rédiger un rapport d'avancement d'un maximum de deux (2) pages justifiant :

- L'état d'avancement des travaux : ce qui est complété, ce qui reste à faire ;
- Le budget dépensé, le budget inutilisé (en lien avec le montant octroyé de 20 000 \$ par le CIRODD).

Le rapport d'avancement doit être remis le 1^{er} mars au CIRODD.

RAPPORT FINAL

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière doivent rédiger un rapport final d'un maximum de deux (2) pages justifiant :

- Les livrables produits (en fournir une copie au CIRODD) ;
- Les publications scientifiques, s'il y a lieu ;
- Les communications orales, s'il y a lieu ;
- La justification du budget dépensé ;
- Les autres sources de financement obtenues ou soumises ;
- La liste des étudiant.e.s et/ou des stagiaires postdoctoraux et leur type d'implication ;
- La participation à des comités, des activités ou événements de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateurs potentiels non académiques ;
- La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.e.s, centres de recherche, partenaires non académiques) ;
- La description des prochaines étapes anticipées du projet (p. ex. : nouvelles collaborations, nouvelle phase, brevet, etc.).

La remise du rapport final est d'un maximum de deux (2) mois après la fin du projet tel qu'inscrit dans l'échéancier de l'équipe de recherche.



Critères d'évaluation du projet

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

PROJET – 40%

- Objectifs du projet clairement énoncés ;
- Adéquation avec les objectifs du programme d'appui ;
- Adéquation du projet avec la mission et la programmation scientifique du CIRODD ;
- Réalisme du budget et de l'échéancier ;
- Mise en commun des ressources et contribution des partenaires.

IMPACTS – 25%

- Transfert, diffusion et dissémination ;
- Potentiel de retombées pour les utilisateurs de la recherche non académique ;
- Livrables et potentiels de retombées pour le CIRODD et pour l'avancement des connaissances scientifiques.

ÉQUIPE – 25%

- Complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe (interdisciplinarité, intersectorialité, transdisciplinarité, nouvelles collaborations, collaborations pancanadiennes ou internationales, acteurs non académiques, etc.) ;
- Synergie, co-construction et degré d'implication entre les membres de l'équipe et les utilisateurs de la recherche ;
- Effort de l'équipe pour atteindre une composition inclusive et diversifiée.

FORMATION – 10%

- Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.e.s dans le projet.

Note de passage : 80 %.

